

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MANSAC

REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 10 octobre 2014

DEBAT SUR LE PADD : 22 février 2024

ARRÊT : 12 février 2025

ENQUÊTE PUBLIQUE : 16 juin 2025 - 18 juillet 2025

APPROBATION : 16 octobre 2025

4.1

Bureau d'études UrbaDoc Badiane

Chef de projet : Etienne BADIANE

1, rue des Lavandes

32220 LOMBEZ

06.80.43.26.46

contact@urbadocbadiane.fr

Légende

Zones urbaines

Ua : zone urbaine correspondant au bourg centre

Ub : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme pavillonnaire

Uc : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier

Uf : zone urbaine fermée

Ue : zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif

Ux : zone urbaine à vocation d'activités économiques, artisanales et de service

Zones à urbaniser

AUa : zone à urbaniser dans un premier temps à vocation d'habitat

AUb : zone à urbaniser dans un second temps à vocation d'habitat

AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques, artisanales et de service

AUe : zone à urbaniser fermée à vocation d'équipements

Zones agricoles

A : zone agricole

Asth : STECAL à vocation d'habitat

Zones naturelles

N : zone naturelle

Nph : Zone dédiée au développement photovoltaïque

Prescriptions

Emplacement réservé

Eléments à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Espace boisé classé

Périmètre du bâti susceptible de changer de destination

Bâti susceptible de changer de destination

Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vézère

Zone rouge

Zone bleue

Autre

Réseau viarie

Bande d'inconstructibilité de 100m de part et d'autre de l'A89

Mise à jour du bâti (donnée à titre indicatif)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie	N° parcellaire	Lieu-dit
ER1	Extension du cimetière	Commune	1299 m ²	F327-F331	Le Bourg
ER2	Eclaircissement de la voirie (3m)	Commune	263 m ²	F342 - F339 - F505	Au Suquet

